

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21 Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cette instruction s'adresse au paramédic affecté à la station de métro Berri-UQAM afin d'encadrer les interventions préhospitalières à l'intérieur de cette station ainsi qu'aux stations limitrophes du réseau de la Société de transport de Montréal (STM). Ce paramédic fait partie des Services spécialisés de la Direction des interventions. Il se déplace à pied et en métro sur le réseau de la STM, mais est principalement basé à la station Berri-UQAM, en raison du nombre d'usagers qui y transitent, de visiteurs et d'employés qui y travaillent. Cette proximité permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins de la population en prodiguant des soins de qualité. Le déploiement se fait sur deux quarts de travail prédéfinis.

INSTRUCTION

Instructions générales

- Respecter les règlements, les modes opérationnels, les consignes de sécurité et le code d'éthique de la STM ;
- Vérifier l'état général du matériel avant son utilisation ;
- Porter obligatoirement des chaussures de sécurité dans le cadre de ses fonctions dans le métro. Celles-ci doivent être conformes aux critères et aux normes établis par le Service Santé mieux-être ;
- Intervenir principalement à l'intérieur de la station Berri-UQAM. À la demande de la STM ou du centre de communication santé (CCS), le paramédic interviendra aux stations limitrophes (maximum de 2 stations) dans les quatre directions du réseau. De façon exceptionnelle, il pourrait être appelé en surface aux abords des différentes sorties de la station Berri-UQAM ;
- S'assurer d'avoir en tout temps :
 - le téléphone cellulaire fonctionnel fourni par la Corporation d'urgences-santé ;
 - la radio portative en fonction de la STM et à l'écoute sur la fréquence 1 – Agents STM;
- Intervenir en présence d'un représentant de la STM ou du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

→ Dans le cas d'une assistance pour des besoins immédiats liés à la sécurité des paramédics, celui-ci enclenchera le bouton panique de la radio portative de la STM. Le paramédic est réputé être disponible pendant tout son quart de travail. Le paramédic juge de la période optimale pour prendre sa pause repas, mais reste disponible.

→ Un bureau aménagé est mis à la disposition du paramédic afin de lui offrir un endroit propice pour la rédaction de ses rapports d'intervention, pour la prise de son repas ou pour l'évaluation d'un patient, si sa condition permet le déplacement vers ce local.

Numéro de cellulaire

- Le numéro de cellulaire du paramédic est le : (514) 702-4058.

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21 Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		
<p>Code vestimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'uniforme règlementaire : polo jaune à manches courtes ou longues, le pantalon cargo et les chaussures de protection. <p>Horaire de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • MÉT1 : 7 h à 15 h ; • MÉT2 : 15 h à 23 h. <p>Le paramédic peut être appelé à combler des besoins lors d'événements spéciaux en dehors des heures normales de travail, comme le stipule l'offre de service de la STM. Il doit valider son horaire après chaque confection du Service des horaires afin de voir les modifications appliquées à l'horaire de travail.</p> <p>→ Le paramédic titulaire d'une affectation à temps complet ou qui s'est vu attribuer un remplacement de plus de deux semaines sera appelé à effectuer un quart de travail par quinzaine aux opérations courantes du 9-1-1.</p> <p>Déplacement</p> <p>Un titre de transport est remis au paramédic pour l'année. Ce titre de transport est exclusivement réservé dans le cadre du travail dans le métro.</p> <p>→ Le paramédic doit remettre son titre de transport au superviseur de l'URC en fin d'année.</p> <p>Période de repas</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être disponible pendant toute la durée du quart de travail pour répondre aux interventions ; <p>→ Aucun temps supplémentaire n'est accordé, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ d'interventions en fin de quart; ○ d'une nécessité de comblement sans alternative à taux régulier; ○ d'un ajout ponctuel d'un quart dans le cadre de gestion de risque, en lien avec un événement planifié. <p>Absence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler le plus tôt possible son absence par le biais de la ligne réservée aux maladies (poste 5746) pour prévoir votre remplacement. <p>→ Dans le cas d'un bris de service, le centre de gestion des opérations (CGO) doit communiquer l'information auprès du centre opérationnel de sûreté et de contrôle de la STM (COSC) en premier lieu au (514) 350-0800 poste 43130 ou à la salle des contrôles du métro au (514) 280-5897.</p> <p>Instructions opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se préparer 15 minutes avant le début du quart de travail inscrit à l'horaire, faire son inventaire et vérifier que tout son matériel est opérationnel ; • Communiquer avec le commis sénior (poste 8806) avec le cellulaire réservé à la station de métro pour la saisie des heures d'arrivée et départ ; 		

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21 Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de non-réponse ou en dehors des heures de disponibilité des commis seniors des différents centres opérationnels, aviser par courriel de son heure de départ à : commisseniorenCO@urgences-sante.qc.ca en prenant soin de justifier tout temps supplémentaire qui aura été fait. Inclure également en copie conforme le superviseur de l'URC ; • Aviser le CCS pour activer le début du quart de travail (disponibilité). S'assurer d'offrir une présence visible auprès du public ; • Dans le cas d'une intervention ayant comme mention un arrêt cardiorespiratoire (ACR) ou un patient inconscient et selon les 3 modes d'affectation mentionnés ci-dessous, demander à ce que la trousse de support vital et le cylindre d'oxygène type E soient livrés sur les lieux de l'intervention par le personnel de la STM, le tout selon la procédure établie à cet effet au niveau de la STM. <p>→ À moins que le patient se trouve dans un wagon, sur les rames du métro ou en présence d'une menace directe pour la sécurité des personnes sur place, ne devrait pas être déplacé du site de prise en charge, et ce, jusqu'à ce qu'une équipe régulière prenne le relai ou dans le cas de signature d'un refus de traitement/transport.</p> <p><u>Pour toute problématique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aviser le superviseur de l'URC ou son remplaçant par téléphone ou par courriel ; • Remplir un rapport du paramédic avec une description détaillée de la situation et le faire parvenir par courrier interne au superviseur de l'URC. <p>Affectation à un appel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par le CCS suite à un appel 9-1-1 ; • Le RMU affecte par téléphone le paramédic s'il est disponible; • Le RMU affecte automatiquement un véhicule ambulancier (VA), si le paramédic n'est pas disponible. <p>→ Pour les P0 et P1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le RMU affecte automatiquement un VA; • Le paramédic doit confirmer au CCS la nécessité de garder ou non l'affectation du VA ainsi que le mode de conduite urgent/non-urgent. <p>→ Pour les P3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le VA sera affecté uniquement à la demande du paramédic selon son évaluation sur les lieux de l'intervention (INS-5200-8007-011); • Le paramédic doit valider avec le COSC et le CCS le numéro de la carte d'appel d'Urgences-santé afin de s'assurer d'être en présence du bon patient; • Une fois l'intervention terminée, le paramédic doit confirmer auprès du COSC et du CCS sa remise en disponibilité. 		

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21
		Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		

Affectation par le COSC suite à un appel de sécurité

- Le COSC affecte le paramédic par radiocommunication, s'il est disponible;
- Le COSC communique avec le CCS au numéro réservé aux partenaires (514) 723-5890 pour la création d'une carte d'appel et identifie le paramédic en direction;
- Le paramédic doit communiquer avec le CCS par cellulaire pour recevoir le numéro de carte d'appel et la priorité attribuée.

→ Pour les P0 et P1 :

- Le paramédic doit confirmer au RMU la nécessité de garder s'il est déjà avec le patient l'affectation ou non du VA ainsi que le mode de conduite urgent/non-urgent.

→ Pour les P3 :

- Le VA sera affecté uniquement à la demande du paramédic selon son évaluation sur les lieux de l'intervention (INS-5200-8007-011) ;
- Une fois l'intervention terminée, le paramédic doit confirmer auprès du CCS sa remise en disponibilité.

Intervention impromptue

- Reconnaître les usagers qui ont besoin de soins préhospitaliers d'urgence durant sa patrouille ;
- Aviser le COSC de son intervention ;
- Aviser le CCS pour la création d'une carte d'appel pour l'intervention impromptue ;
- Informer le CCS par cellulaire du besoin d'affecter, de maintenir ou d'annuler un VA sur son appel ;
- Transmettre l'information au COSC par les ondes radio de la STM sur la fréquence 1 – Agents STM afin de prévenir de l'arrivée d'un VA ;
- Aviser le CCS au début de chaque intervention pour l'ouverture d'une carte d'appel, à fin de chaque intervention pour la fermeture de la carte d'appel et pour sa remise en disponibilité ;
- Indiquer le bon code de fermeture au RMU afin qu'il soit colligé à la carte d'appel.

Données médicales et rapports

- Remplir le/les rapport(s) approprié(s) à la situation selon la PRO-3070 après chaque intervention ;
- Inscrire les informations des appels dans la banque de données de la STM;
- Extraire les données enregistrées sur le DEA et les mettre sur une clé USB dans le cas d'une intervention où le DEA Zoll Pro est utilisé et procéder au transfert des données par « WinSCP » à partir de l'ordinateur portable fourni du local du paramédic ;
- Déposer dans une trousse « Archives médicales » les rapports d'intervention préhospitalière remplis et les acheminer chaque semaine par courrier à la Direction des soins pour analyse ;
- Compléter le registre des interventions (fichier Excel), déposé sur le serveur de leur ordinateur, pour l'ensemble des interventions effectuées durant son quart de travail, et ce, avant la fin de chaque quart.
- Envoyer le registre des interventions par courriel chaque vendredi soir au technicien administratif des Services spécialisés et au superviseur de l'URC en prenant soin de mettre l'adresse paramedics-metro@urgences-sante.qc.ca en copie conforme.

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21 Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		

Équipement médical

- S'assurer d'avoir tout l'équipement médical nécessaire afin d'offrir des soins préhospitaliers d'urgence efficaces et de qualité ;
- En cas de bris ou de défectuosité, aviser le CCS pour prévoir le remplacement ;
- Faire un inventaire chaque lundi du besoin minimum et maximum en fournitures médicales incluant l'oxygène et procéder au renouvellement des fournitures ;
- Envoyer le formulaire d'inventaire par courriel avant chaque lundi à : ChefsEquipePreposes@urgences-sante.qc.ca ; Chefdesecteurs-Logistique@urgences-sante.qc.ca ; Paramedics-metro@urgences-sante.qc.ca ainsi qu'au superviseur de l'URC pour valider la commande hebdomadaire ;
- Lorsqu'une trousse de médicament est descellée, contacter l'agent de liaison du centre opérationnel Est (poste 5708) afin qu'elle soit remplacée dans les plus brefs délais.

→ Chaque premier jour du mois, le paramédic sur le quart de jour, doit communiquer avec l'agent de liaison du centre opérationnel Est pour échanger l'ensemble des 3 trousse de médicaments.

→ Chaque première commande hebdomadaire du mois, le paramédic sur le quart de jour, doit demander la rotation de la trousse de support vital.

→ Chaque premier jour du mois, le paramédic sur le quart de jour, doit communiquer avec l'agent de liaison du centre opérationnel Est pour échanger la trousse obstétrique.

→ Chaque semaine, le paramédic sur le quart de soir doit procéder à l'inspection de l'équipement d'évacuation (chaise, planche et trousse de sangles) sur les trois niveaux.

	INSTRUCTION	INS-5350-GEN-001
	Intervention du paramédic en affectation à la station de métro Berri-UQAM	Date : 2021-06-21
		Version : 1.0
Destinataire : Paramédic en affectation à la station Berri-UQAM		

RÉFÉRENCES

- Instruction de travail (INS-5200-8007-011) ;
- Procédure PRO-3070.

ACRONYMES

Acronyme	Définition
ACR	Arrêt cardiorespiratoire
CCS	Centre de communication santé
CGO	Centre de gestion des opérations
COSC	Centre opérationnel sûreté-contrôle
RMU	Répartiteur médical d'urgence
STM	Société de transport de Montréal
URC	Unité de réponse à la communauté
VA	Véhicule ambulancier

RÉDACTION/APPROBATION

	Nom	Titre
Rédigée par	Maxime Lavallée	Superviseur, équipes spécialisées - URC
Vérifiée par	Jonathan Bilodeau	Commandant, Services spécialisés
Approuvée par	François Lamarche	Directeur des interventions

RÉVISION/CHANGEMENTS

Version	Nature de la modification	Date
1.0	Création	2021-06-21